

RASSEMBLEMENT



POUR LE LIBAN

FRANCE

Liban 2002 : Constat de faillite

La vérité interdite

23 Novembre 2002

INTRODUCTION :

A l'heure où se réunit la conférence de Paris II, il est du devoir du RPL (Rassemblement Pour le Liban), émanation en France du Courant Patriotique Libre, de rappeler aux représentants des pays participants, l'impérieuse nécessité d'un Liban libre, souverain et démocratique, prélude indispensable à toute renaissance économique et politique du pays.

Sans réelle solution politique et quelles que soient les aides financières allouées par la communauté internationale, les efforts consentis par le peuple libanais ne pourront déboucher que sur la prolongation de l'agonie politique, sociale et financière du pays, et sur un véritable phénomène d'épuration "ethnique molle" qui le vide de ses forces vives entraînant à terme son annexion totale et irréversible par son voisin syrien.

Conscients que nous sommes de votre connaissance du dossier économique du Liban, et afin d'étayer notre démarche, nous vous remettons ce dossier, fruit d'une réflexion conjuguant faits et documents qui mettent en relief les contradictions et l'échec patent de la politique économique menée depuis 1990 :

1. La reconstruction :

Source Ambassade de France au Liban - Mission économique : MINEFI -DREE (4 juin 2002) :
"Cette phase de reconstruction, quasi exclusivement basée sur le secteur immobilier et financée par endettement de l'Etat, a été suivie par un ralentissement économique général (croissance de 2% en 1998, 0% en 1999 et 2000, et environ 0,8% en 2001) ... "

Il est bon de rappeler que selon le rapport du ministère des finances de la République libanaise, (disponible sur le site Internet du ministère sous le titre "Country Profile"), 2 informations intéressantes :

- a) *Les dégâts occasionnés aux divers secteurs de l'infrastructure libanaise au cours du conflit entre 1975 et 1991 ont été estimés par les Nations Unies à 25 Md USD !*
- b) *La balance des paiements en 1991 (date retenue pour marquer la fin des hostilités), était excédentaire de 1 Md US !*

En 1998 la dette publique a atteint les 18 Md USD et culmine aujourd'hui à 32 Md USD !

2. Les mesures de libéralisation :

Source Ambassade de France au Liban - Mission économique : MINEFI -DREE (4 juin 2002) :
*"Le gouvernement de M. HARIRI s'est employé dès son investiture fin 2000 (**Rappelons que M. HARIRI était Premier ministre de 1992 à 1998**) à restaurer la confiance (paiement des arriérés, baisse des taxes, politique de ciel ouvert) et a fortement soutenu la reprise du commerce courant par la baisse de moitié des droits de douane. Il a basé son programme économique sur l'ouverture du pays (accord avec l'UE et demande d'adhésion à l'OMC, marché commun arabe, incitations à l'investissement, fiscalité attractive), la privatisation des entreprises publiques, le redressement de la situation financière et le maintien strict de la parité Livre libanaise / USD.*

Ces mesures n'ont pas permis de relancer la croissance en 2001. Les recettes ont été inférieures aux prévisions alors que les dépenses se sont maintenues à un niveau élevé. Le déficit réel des comptes publics est ressorti à 54% des recettes (estimation). La balance des paiements a été négative (-1,3 Md USD environ en 2001), alors que les flux de capitaux entrants, estimés à 5 MD USD en 2001, poursuivent leur baisse régulière d'environ 10% par an depuis 3 ans. "

3. La dette publique augmente mécaniquement et rapidement :

Source Ambassade de France au Liban - Mission économique : MINEFI -DREE (4 juin 2002) :
"... La défense de la Livre libanaise (coût estimé à 6 Md USD pour les 20 derniers mois), qui a subi de très fortes pressions durant l'été 2001, devrait nécessiter de nouveaux emprunts en devises courant 2002 et accroître encore la charge de la dette. Les réserves brutes de la Banque du Liban (BDL) sont en baisse (on observe toutefois un léger relèvement) et les réserves nettes seraient négatives."

4. L'application des lois sur les réformes structurelles est de plus en plus déficiente :

Source Ambassade de France au Liban - Mission économique : MINEFI -DREE (4 juin 2002)
"... La loi n°360 sur la promotion des investissements confiée à l'agence gouvernementale IDAL (Investment Development Authority of Lebanon) le rôle de guichet unique. L'environnement des affaires et des investissements se dégrade de façon paradoxale. Tandis que le dispositif légal s'étoffe et s'améliore (lois sur la propriété intellectuelle, loi sur la promotion des investissements, nouveau code des douanes, lois anti-blanchiment) dans la réalité, plusieurs travers (absence de réforme administrative, application arbitraire des lois, instabilité réglementaire, opacité des procédures, corruption) se sont aggravés et menacent les investissements, locaux ou étrangers."

5. Le tourisme - facteur essentiel du développement économique :

Alors que l'activité touristique représentait le secteur phare de l'économie de notre pays, nous avons assisté au cours de ces dix dernières années, (mis à part la reconstruction du centre de Beyrouth), à une accélération de la destruction du patrimoine écologique libanais, maintes fois dénoncée par les organisations de défense de l'environnement et qui risque d'hypothéquer de façon irréversible la solvabilité économique essentielle que représente le tourisme dans le développement économique, présent et futur du pays du cèdre.

Les surfaces boisées, symbole de la personnalité et l'originalité des paysages libanais au Proche-Orient, sont passées entre 1974 et 2002 de 20 % de la superficie du territoire à 5 %.

Selon un rapport publié en 2002 sur l'état de l'environnement au Liban par le bureau de consultant ECODIT et l'observatoire libanais pour l'environnement et le développement (LEDO) rattaché au ministère de l'environnement, le manque de planification sur 90 % du territoire a fait des ravages. Ainsi, le bétonnage anarchique de la côte a quasiment fait disparaître la nature du littoral. Quant aux dégâts provoqués par l'exploitation des 750 carrières à ciel ouvert, ils sont incommensurables ayant défiguré des régions entières parmi les plus belles du territoire, et ce malgré les multiples décisions prises par le Conseil des Ministres prônant leur fermeture définitive et jamais appliquées. Il est bon de rappeler que parmi les exploitants majeurs figure M. Nicolas FATTOUCHE, ancien ministre du tourisme du gouvernement HARIRI.

Curieusement, ce saccage des paysages s'est souvent fait à proximité des sites archéologiques les plus prestigieux. A croire qu'une volonté malfaisante alliée à la corruption et à l'irresponsabilité complice du pouvoir, a eu pour objectif de réduire ce potentiel exceptionnel au profit de son voisin syrien.

6. Une armée et des forces de sécurité, pourquoi faire ?

L'accroissement des effectifs de l'armée libanaise (passée de 20 000 hommes en 1975 à 60 000 hommes aujourd'hui, auxquels il faut rajouter près de 15 000 hommes des forces de sécurité intérieure) a abouti à des dépenses militaires représentant 11 % du Revenu National Brut (RNB) selon une source de la banque mondiale (*2002-world development indicators*)

Cet effort conséquent pour le contrôle d'un territoire de 10 452 km² réduit à néant les affirmations des autorités libanaises et syriennes sur la nécessité du maintien des 30 000 soldats syriens indispensables à la sécurité intérieure et extérieure. Il est utile de rappeler dans ce contexte le refus de Beyrouth de déployer son armée au sud Liban depuis le retrait israélien en 2000, conformément à la résolution 426 de l'ONU et malgré les sollicitations des chancelleries. Bien au contraire, l'armée est utilisée essentiellement pour réprimer les manifestations pacifiques d'étudiants qui réclament le respect de l'état de droit, le retrait des forces syriennes et le recouvrement de la souveraineté nationale.

De même, alors que le développement d'un système mafieux connu de tous s'est installé dans des régions hors contrôle, "le laxisme du ministère de l'intérieur dépasse l'entendement" selon le quotidien l'Orient le jour, dans un article paru le 14 novembre 2002 sous le titre :

"Les vols de voitures, doublés de rançonnement, se multiplient en toute impunité

La vague de vols de voitures, suivis souvent du rançonnement du propriétaire du véhicule, se poursuit à un rythme soutenu et quasi quotidien sans que le ministère de l'Intérieur ne prenne la peine de réagir pour mettre un terme à ces pratiques mafieuses. Le laxisme des hauts responsables de l'Intérieur sur ce plan dépasse l'entendement. Il est d'autant plus incompréhensible et révoltant que les caïds et les malfaiteurs s'affichent au grand jour et accueillent même leurs "victimes" ouvertement dans leurs lieux de résidence ou leur quartier général. Les centres d'opération de ces actes de brigandage sont connus de tous (notamment des responsables officiels) : Brital, surtout, ainsi que Hourtaala, Hrabta, Ersal et, d'une manière générale, le jurd du Hermel. Le scénario de ces vols doublés de rançonnement est devenu classique : les voitures (principalement des Honda, des Mercedes, des Range Rover ou des BMW) sont volées et acheminées directement à Brital ou dans les localités susmentionnées. Les commanditaires de ce brigandage entrent alors en contact par téléphone avec les propriétaires des véhicules et leur demandent un montant déterminé (entre 3 000 et 10 000 dollars) en contre partie de la restitution du véhicule. La personne concernée se rend dans le village du Hermel et rencontre le chef de la bande des malfaiteurs qui lui restitue la voiture. Cette dernière est généralement dépouillée auparavant, de tous les accessoires et instruments emportables, (radios, enregistreur, CD ...). Au cas où le propriétaire s'abstiendrait de payer la rançon requise, le véhicule est acheminé en dehors du pays ou revendu sur le marché après avoir subi une "opération de camouflage".

7. La corruption et le gaspillage généralisés ; frein au développement :

Il est indispensable de rappeler la part prise par l'occupant syrien qui s'appuie sur ses collaborateurs locaux dans l'institution d'une corruption chronique ; preuve en est, le maintien et le développement de la culture du hachisch dans la plaine de la Bekaa, zone de déploiement massif des unités syriennes stationnées au Liban et le pourcentage prélevé sur l'exploitation de différents secteurs économiques libanais, tel que le port de Tripoli au Liban Nord, EDL, etc...

En outre, bien que le Liban ait été rayé de la liste du GAFI récemment, il est de notoriété publique qu'un certain nombre de banques libanaises servent au blanchiment de sommes en provenance de la Syrie, de l'Iran et d'organisations appartenant à la nébuleuse terroriste, plus ou moins liées à ces états.

A titre d'exemple, citons l'article du journaliste Philippe ABI-AKL paru dans le quotidien francophone l'Orient le Jour en date du 13 novembre 2002 :

"Les robinets du gaspillage coulent toujours

... La dilapidation des fonds publics, engagés notamment à des fins dites politiques, se poursuit de plus belle. Au bout de l'exercice comptable en cours, la perte sèche devrait s'élever, suivant les spécialistes, à des dizaines de million de dollars. Les membres de la commission parlementaire des finances s'en alarment, posent des questions, n'obtiennent pas des réponses. Et ils s'étonnent, un peu ingénument sans doute, que le gouvernement serre autant la visse aux contribuables, au point de l'étouffer, en desserrant au maximum sa propre cravate. ...

Le conseil des ministres avait formé une commission d'étude rien que pour les bâtiments publics, où en est-elle de son rapport conclusif? Qu'est-ce qu'on devrait le cas échéant construire pour ne plus avoir à installer des ministères dans des immeubles pris en location? ... Les mêmes sources parlementaires se répondent à elles-mêmes puisque le gouvernement fait la sourde oreille à leurs questions, relève que la dispendieuse location par le trésor du bâtiment privé entre dans le cadre des petits cadeaux politiques traditionnels. Des cadeaux de luxe en fait, puisque la plupart du temps, les baux sont surévalués avec complaisance.

... et Philippe ABI-AKL de rajouter : parallèlement, autre poste de gaspillage, l'administration grouille toujours d'un excédant effroyable de parasites surnuméraires, recrutés pour faire plaisir à tel leader ou à tel pôle d'influence.

... La rouille est inattaquable tant que le système politique tout entier n'est pas réformé."

Pourtant, lors de son entrée en fonction, le Président Emile LAHOUD avait dénoncé la situation économique qualifiée de désastreuse et s'en était pris aux responsables qui avaient pillé l'argent de l'état. L'ancien ministre des finances du gouvernement HARIRI, M. Fouad SANIOURA figurait sur cette liste et devait même paraître devant les tribunaux ! Résultat, M. SANIOURA est renommé ministre des finances du nouveau gouvernement présidé par M. HARIRI depuis l'an 2000.

En fait, nous assistons à une véritable comédie du pouvoir, comédie risible si elle n'était pas tragique pour le Liban, dans la grande tradition ottomane, le rôle de la Porte étant joué par le pouvoir syrien qui n'a cessé de diviser et de manipuler ses affidés afin de mieux les contrôler.

CONCLUSION :

Dans ce contexte, ainsi que le dit l'ancien ministre des finances, M. Georges CORM, dans une interview accordée dans Magazine, n°2349 du 15/11/02 :

"Paris II ne sera au mieux, qu'un cachet d'aspirine dont l'effet psychologique positif pourra durer quelques mois, **sans que les problèmes de fonds aient été résolus**. Paris I comme le II, comme la conférence des amis du Liban à Washington en 1996, sont des exercices de "publics relations "du Premier ministre" qui est passé maître dans cet art."

Comment s'étonner alors du manque de confiance des investisseurs étrangers alors que la diaspora libanaise qui dispose d'environ 100 Md USD hésite à s'engager massivement et à donner son quitus aux autorités actuelles du Liban?

A l'heure où les libertés publiques ne cessent de se réduire : Fermeture définitive dernièrement de la chaîne de télévision MTV, invalidation de l'élection du député de l'opposition M. Gabriel EL-MURR, interdiction répétitive de toutes manifestations, répressions et menaces à l'égard des opposants, et que le tapis rouge de la dictature se déroule sous nos yeux, persister dans la logique actuelle tant économique que constitutionnelle, n'aura pour but que prolonger une

situation inextricable vouée à un échec annoncé et prévisible si l'essence même du problème libanais qui est d'abord d'ordre politique n'est pas traité et ce, dans le respect de l'aspiration du peuple libanais et de lui seul.

Dans une période où le monde ne cesse de célébrer les vertus de la démocratie, Messieurs les participants à Paris II, le RPL vous demande si vous allez laisser périr le pays qui fût la seule démocratie du monde arabe, la seule dont la constitution soit conforme à la charte universelle des droits de l'homme, et dont l'exemple servait et devrait servir de référence à tout son environnement régional.

Le Liban fait appel à vous pour œuvrer à l'application de la résolution 520 de l'ONU exigeant le retrait de toutes les forces étrangères du territoire libanais afin de retrouver son indépendance confisquée, facteur indispensable à sa renaissance et à sa prospérité économique pour le bien être de son peuple.

Comment ce peut-il dans ces circonstances, que les hommes politiques qui ont conduit le pays à la faillite et à l'asservissement et qui réclame aujourd'hui votre aide matériel, soient les mieux placés pour piloter l'opération de sauvetage économique pour laquelle vous êtes conviés à Paris ?

Vive le Liban Libre.